



La Rochelle, le 6 avril 2021

COVID19 - Point de situation: La Rochelle et son Agglomération s'adaptent pour assurer la continuité du service public suite aux annonces gouvernementales

Jean-François Fountaine, Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération a pris une série de dispositions afin d'assurer la **continuité du service public** suite aux nouvelles mesures sanitaires annoncées par le gouvernement mercredi 31 mars dernier. Ces ajustements ont été travaillés avec les élus municipaux et communautaires concernés : Etat Civil, Education, Culture, Sport, Santé, Commerces et Marchés, Voirie, Stationnement, Transports et Environnement.

Lieux d'accueil du Public

L'accueil du service public pour la Mairie de La Rochelle sera ouvert à tous les administrés de 8h30 à 17h30, place Jean Baptiste Marquet (parking de l'arsenal). L'accueil qui se situe au sein de l'Hôtel de Ville sera quant à lui fermé. L'accueil de la Communauté d'Agglomération reste ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les Mairies de proximité : Mireuil, Villeneuve-les-Salines, Laleu/La Pallice, Secteur Centre restent ouvertes aux horaires habituels.

Etat Civil

Les administrés sont invités à prendre rendez-vous et à venir seul si possible pour réaliser leurs demandes, leurs retraits de titres d'identité et passeports, déclarations de naissance et de décès.

Les mariages et PACS programmés sont maintenus, dans le respect des gestes barrières et dans la limitation de 20 personnes.

Petite enfance et éducation

Les écoles et centres de loisirs sont ouverts uniquement pour les enfants entre 3 et 16 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaires (la liste complète est consultable sur le site de la Ville de La Rochelle).

Les crèches, écoles maternelles et primaires devraient rouvrir dès le 25 avril.

Ecoles de La Rochelle :

A partir de ce mardi 6 avril, seul l'accueil des enfants des personnels prioritaires définis par la liste du Gouvernement est assuré dans 6 écoles qui rassemblent les enfants scolarisés sur La Rochelle.

La liste des regroupements ci-dessous :

LAVOISIER	Lavoisier maternelle et élémentaire, Condorcet maternelle et élémentaire, Profit maternelle et élémentaire.
BOUCHET	Bouchet maternelle et élémentaire, Bongraine maternelle et élémentaire.
DOUMER	Doumer maternelle et élémentaire, Arcère maternelle, Massiou élémentaire, Réaumur élémentaire, Rey maternelle, Valin élémentaire.
SIMONE VEIL	Marie Pape Carpentier maternelle, Simone Veil élémentaire, Palissy maternelle et élémentaire, Beauregard maternelle et élémentaire.
GRANDES VARENNES	Grandes Varennes maternelle et élémentaire, Laleu maternelle et Marie Marvingt élémentaire, Claude Nicolas maternelle et élémentaire, Jean Bart maternelle et élémentaire, Louis Guillet maternelle et élémentaire.
BERTHELOT	Berthelot maternelle et élémentaire, Descartes maternelle et élémentaire, Loti maternelle et élémentaire, La Genette maternelle et élémentaire.

Pour les enfants des personnels prioritaires, un **accueil périscolaire** est assuré par les équipes municipales sur chacune des écoles de regroupement :

- Le matin de 7h00 à 8h35 ;
- Le soir de 16h30 à 19h00.

Pour ces enfants, la **restauration scolaire** est assurée avec des repas froids et l'encadrement de la pause méridienne est assurée par les agents du service public.

Transports scolaires et périscolaires

Les transports en commun sont adaptés et prennent en compte la fermeture des écoles. Les bus sont calés sur les horaires des petites vacances scolaires.

Le transport spécifique scolaire pour l'Ecole des Minimes (BOUCHET-BONGRAINE) est suspendu pour la période du 05 au 09 avril et les transports périscolaires dédiés de Mireuil et de Villeneuve-Salines sont suspendus pour la période du 05 au 09 avril.

Accueil de loisirs

Les accueils de loisirs municipaux et associatifs sont fermés.

Les services de la Ville assurera sur les sites de Marcelin BERTHELOT et Simone VEIL un accueil uniquement pour les enfants des parents dont la profession est inscrite sur la liste des personnels prioritaires établie par le Gouvernement.

Modalités d'inscription :

- Par Mail : inscriptions.tve@ville-larochelle.fr
- Par téléphone : 05 46 51 14 87

Petite enfance

Les crèches municipales sont fermées.

L'accueil des enfants des personnels prioritaires (**2 parents prioritaires**), définis selon la liste du Gouvernement, sera assuré par :

- La crèche hospitalière ;
- Les crèches familiales municipales.

Cet accueil sera soumis à la présentation **d'un justificatif pour les deux parents**.

Ces dispositifs d'accueil sont mis en place pour la période du **5 avril au 23 avril 2021**.

Pour toute question et inscription, il est faut contacter l'Espace Famille au 05-46-51-14-87.

Halles et Marchés

Tous les marchés de La Rochelle sont maintenus aux dates et horaires habituels. L'accès aux halles des marchés se fait sous respect d'une jauge maximale pour assurer le respect des distances de distanciations.

A noter que pour les marchés ouverts et couverts, seule la vente des produits alimentaires, plantes, fleurs et les graines/plants/semences de fruits et légumes est autorisées.

Les vides greniers et brocantes sont interdits.

Rappel **ICIONDRIVE** : afin de soutenir l'activité des commerces de proximité du territoire, une plateforme locale de référencement des commerçants de proximité du territoire Rochelais a été développée :<https://larochelle.iciondrive.fr>

Déchets

Les collectes des déchets et horaires des déchetteries restent inchangées.

La plateforme de l'unité de compostage de Périgny sera fermée cette semaine du 5 avril 2021 mais le site reste ouvert aux professionnels pour y déposer leurs déchets verts.

Sports

Les gymnases et les piscines restent seulement ouverts pour les sportifs professionnels et de haut niveau. Les administrés munis d'une attestation médicale peuvent également accéder aux piscines.

Les ERP sportifs de plein air peuvent continuer à accueillir les majeurs et mineurs pour le sport individuel tout en respectant la règle des déplacements dans un rayon 10 km.

Culture

Les établissements recevant du public tels que les musées, théâtres, cinémas, salles de concert, restent fermés.

Médiathèque Michel Crépeau reste ouverte aux horaires habituels et le médiabus fonctionne normalement.

Bibliothèques Ville de La Rochelle : Elles restent ouvertes aux horaires habituels avec des adaptations les samedis. Elles seront regroupées par secteur.

Samedi 10 avril fermeture de la médiathèque de Laleu car le personnel présent sera mobilisé pour l'ouverture de Mireuil et Villeneuve et inversement le samedi 24 avril la médiathèque de Mireuil sera fermée.

EPHAD

Les visiteurs sont autorisés dans les EHPAD et maisons de retraites, en respectant un protocole sanitaire strict. Les informations sur les modalités d'accueils sont disponibles directement auprès de l'établissement.

CCAS : il reste ouvert aux horaires habituels et tous les rendez-vous individuels sont maintenus.

Stationnement : le stationnement reste payant et les fourrières ouvertes.

Parcs et Jardins : ils restent ouverts.

Cimetières : ils restent ouverts aux horaires habituels dans le strict respect des mesures sanitaires.

Pour tout renseignement complémentaire :

Accueil Ville de La Rochelle - 05 46 51 51 51

Accueil Agglomération La Rochelle - 05 46 30 34 00

Sites internet Ville et Agglo

Attachée de presse

Géraldine de Oliveira

Bureau Presse/Cabinet du Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération

geraldine.de-oliveira@ville-larochelle.fr

05 46 31 89 21/06 78 82 95 04